



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-124

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-11-004 - 01-SGAR - arrêté portant organisation de la suppléance du préfet de région du lundi 24 juillet au dimanche 20 août 2017 inclus (1 page)	Page 3
R76-2017-06-21-005 - 02-ARS - arrêté portant fixation liste Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens 2016-2021 + ANNEXE (36 pages)	Page 5
R76-2017-05-11-005 - 03-ARS - arrêté portant fixation liste contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2021 + annexe (6 pages)	Page 42
R76-2017-07-06-002 - 04-ARS - décision fixant complément au Calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux 2017 (4 pages)	Page 49
R76-2017-07-10-008 - 05-SGAR - arrêté fixant limites de gestion de l'anguille du bassin Adour et cours d'eau côtiers (3 pages)	Page 54
R76-2017-07-17-001 - 06-ARS - arrêté fixant recettes MIGAC (hors FIR) 2017 association ECHOSANTE (4 pages)	Page 58

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-11-004

01-SGAR - arrêté portant organisation de la suppléance du préfet de région du lundi 24 juillet au dimanche 20 août 2017 inclus

*01- arrêté portant organisation de la suppléance du préfet de région du lundi 24 juillet au
dimanche 20 août 2017 inclus.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les Affaires régionales

**Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet de région
du lundi 24 juillet au dimanche 20 août 2017 inclus**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY, préfet du Gers ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret en conseil des ministres du 23 août 2016 nommant M. Jean-Michel MOUGARD, préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'intérim du secrétaire général pour les affaires régionales et délégation de signature en date du 31 mai 2017 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence de M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, du lundi 24 juillet au dimanche 20 août 2017 inclus ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Monsieur Pierre ORY, préfet du Gers, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de région du lundi 24 juillet au lundi 31 juillet inclus.

Art. 2. – Monsieur Jean-Michel MOUGARD, préfet du Tarn, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de région du mardi 1^{er} août au dimanche 20 août inclus.

Art. 3. - Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Messieurs Pierre ORY et Jean-Michel MOUGARD en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans la région à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Art. 4. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le **11 JUIL. 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-06-21-005

02-ARS - arrêté portant fixation liste Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens 2016-2021 + ANNEXE

*02- arrêté portant fixation liste Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens 2016-2021 + ANNEXE
liste de établissements set services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

ARRETE

portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens sur la période 2016-2021

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 313-12-2 ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie Madame Monique CAVALIER ;

VU l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

Considérant que la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'ESMS gérant des ESMS à compétence conjointe a fait l'objet d'une concertation avec chacun des Conseils Départementaux concernés dans un objectif de mise en cohérence autant que possible des dates de signature de CPOM de l'ensemble des ESMS d'un même gestionnaire ;

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'article 75 III de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015, pour l'application du premier alinéa de l'article L. 313-12-2 du Code de l'action sociale et des familles, dans sa rédaction résultant du 1° du I du présent article, la liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est établi en annexe du présent arrêté.

La liste figurant en annexe du présent arrêté fixe également la date prévisionnelle de signature du contrat avec le gestionnaire.

Article 2 : La liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens établi en annexe du présent arrêté est révisable chaque année.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Article 3 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait, le 21 JUN 2017
Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation La Directrice Générale

Di Jean-Jacques MORFOISSE

Monique CAVALIER

Annexe de l'Arrêté ARS (ESMS à compétence exclusive) portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2016-2021

La liste des gestionnaires et des ESMS est donnée à titre informatif. Cette liste est mise à jour chaque année et présente des informations ayant pour date d'actualisation la date de l'arrêté dont elle est l'annexe.

Toute remarque sur cette liste peut être adressée à l'adresse suivante: ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr

Pour chacun des gestionnaires il est mentionné la ou les autres autorités de tutelle susceptibles d'être engagées dans la négociation et la signature du CPOM.

L'article L313-12-2 du CASF prévoit en effet que les ESMS à compétence exclusive ARS mais aussi les ESMS à compétence conjointe ARS-Conseil Départemental sont soumis à signature d'un CPOM. Cette précision a pour objet de permettre d'envisager la signature de CPOM multipartites entre l'ARS et un ou plusieurs Conseil(s) Départemental(aux) afin d'intégrer dans la même temporalité l'ensemble des ESMS d'un même gestionnaire dans le périmètre du CPOM.

En italique figurent les ESMS pour lequel l'intégration au CPOM est facultative car ne relevant pas de l'obligation prévue par l'article L313-12-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour connaître le le département d'implantation de l'ESMS il convient de se référer au premier (pour l'Ariège) ou aux deux premiers chiffres de son numéro FINSS.

Pour l'année 2017:

ARRETE ARS EN DATE DU 21 JUIN 2017

FINSS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle	Autre(s) autorité(es) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
90782335	APAJH 09	2016 (effet au 1er janvier 2017)	Conseil Départemental 09
			FINSS ETS Nom de l'ESMS à engager dans la démarche
			90782236 IME D'EYCHEIL Commune EYCHEIL
			90784372 ITEP DE L'IME D'EYCHEIL EYCHEIL
			90002627 SESSAD DE L'IME D'EYCHEIL ST GIRONS

90784307	EPMS LA VERGNIERE	2017 /		LAVELANET L HERM L HERM FOIX
310781562	ASEI		90783994 ESAT DE LAVELANET 90780354 IME DE LA VERGNIERE 90784356 ITEP DE L'EPMS DE LA VERGNIERE 90002635 SESSAD DE FOIX Conseil Départemental 11 2017 310781489 310781497 310781968 310781653 310017983 310017991 310781059 310025879 310781703 310782602 310780556 310780820 310019872	(ESMS ARS enfance déjà sous CPOM -signature avenant pour ajouter les ESMS adultes) BRAX TOULOUSE COLOMIERS AUCAMVILLE TOULOUSE RAMONVILLE ST AGNE TOULOUSE TOULOUSE TOULOUSE MONTASTRUC LA CONSEILLERE GRENADE FENOUILLET ST GAUDENS BOULOGNE SUR GESSE BAGNERES-DE-LUCHON RAMONVILLE ST AGNE RAMONVILLE ST AGNE RAMONVILLE ST AGNE RAMONVILLE ST AGNE ASPET MONTSAUNES RAMONVILLE ST AGNE
			310019344 310794052 310783121 310784954 310784970 310781059 310780945 310780952 310781471 310781489 310781497 310781968 310781653 310017983 310017991 310781059 310025879 310781703 310782602 310780556 310780820 310019872	
			Conseil Départemental 11 Conseil Départemental 31 (2018) Conseil Départemental 65 Conseil Départemental 81 Conseil Départemental 82 MAS CHATEAU DE BRAX MAS GEORGES DELPECH ESAT RENE CAMINADE ESAT LE MARIEL ESAT ATELIERS SOLEIL D'OC CSES JEAN LAGARDE CMPP CAPITOUL CMPP CAPITOUL ANNEXE AYGA AMOUROUX CMPP CAPITOUL ANNEXE LES IZARDS CMPP CAPITOUL ANNEXE MONTASTRUC LA CONSEILLERE CMPP CAPITOUL ANNEXE GRENADE CMPP CAPITOUL ANNEXE FENOUILLET CMPP LE NEBOUZAN CMPP LE NEBOUZAN ANNEXE BOULOGNE S/GESSE CMPP LE NEBOUZAN ANNEXE BAGNERES CSES JEAN LAGARDE CENTRE PAUL DOTTIN CENTRE DE LE STRADE CENTRE PIERRE FROMENT LE COMMINGES LE COMMINGES CTRE PAUL DOTTIN	

310019930	SESSD CENTRE JEAN LAGARDE	RAMONVILLE ST AGNE
310019906	SESSD DU CENTRE DE LESTRADE ETS PCPAL	RAMONVILLE ST AGNE
310021852	SESSD INTERDEP CENTRE DE LESTRADE ETS SEC	RAMONVILLE ST AGNE
310006390	SESSD LE CAGIRE ITEP CENTRE LE COMMINGES	SAINT GAUDENS
340781335	ESAT LES ATELIERS DU GARRIC	LA SALVETAT SUR AGOUT
650004450	MAS "AUGUSTE VALATS"	SIRADAN
650003478	UNITE D'ACCUEIL DE JOUR IEM PEDEBIDOU (ETS SECONDAIRE)	LOURDES
650004179	UNITE D'ACCUEIL DE JOUR IEM PEDEBIDOU (ETS SECONDAIRE)	TARBES
650780604	UNITE D'ACCUEIL DE JOUR IEM PEDEBIDOU (ETS PCPAL)	TOURNAY
650780505	CENTRE ROLAND CHAVANCE	LASCAZERES
650780570	ITEP LAGARRIGUE	TARBES
650785843	CMPP Lagarrigue	TARBES
650784135	CMPP Lagarrigue - Annexe V/c en Bigorre	VIC-EN-BIGORRE
650004500	SESSAD DE L'IEM PEDEBIDOU	TARBES
650004864	SESSAD DE L'ITEP LA GARRIGUE	TARBES
650004872	SESSD DE L'IME ROLAND CHAVANCE	LASCAZERES
810100842	ESAT CARAMANTIS	CARMAUX
810008318	SSIAD LA SOLEILLADE	BLAYE-LES-MINES
810000323	IEM LARDAILLE	CASTRES
810000315	CMP - IME BELLEVUE	BLAYE-LES-MINES
810000240	CMPP Le G6	ALBI
810100453	ITEP LE CHEMIN	ALBI
810009415	SESSAD ITEP DU CHEMIN	ALBI
820007458	MAS DE FONNEUVE	MONTAUBAN
820000107	IEM FONNEUVE	MONTAUBAN
820002384	ITEP LES ALBAREDES	MONTAUBAN
820002152	CMPP Ingres	MONTAUBAN
820006674	CMPP Ingres - annexe de Caussade	CAUSSADE
820006997	CMPP Ingres - annexe de Négrepelisse	NEGREPELISSE
820007136	CMPP Ingres - annexe de Labastide St Pierre	LABASTIDE ST PIERRE
820007151	CMPP Ingres - annexe de Verdun sur Garonne	VERDUN SUR GARONNE

110786175	APAJH 11	820008084 SESSAD DE L'ITEP LES ALBAREDES 820008092 SESSAD DE L'IEM FONNEUVE 2017 Conseil Départemental 11 110786621 ESAT LES TROIS TERROIRS 110786647 ESAT CARCASSONNE CASTELNAUDARY 110780251 CMPP APAJH 11 LEZIGNAN CORBIERES 110780269 CMPP APAJH11 LIMOUX 110780533 CMPP APAJH11 CARCASSONNE BRAM 110004652 IME LOUIS SINGOLES 110780277 IME CENNE MONESTIES 110780285 IME ROBERT SEGUY 110780293 IME CAPENDU 110780301 ITEP LES 4 FONTAINES 110002722 SESSAD DE L'IME CAPENDU 110004231 SESSAD LES 4 FONTAINES 110004256 SESSAD HANDICAPES MOTEUR 110004264 SESSAD ROBERT SEGUY	MONTAUBAN MONTAUBAN LEUCATE CARCASSONNE LEZIGNAN CORBIERES LIMOUX CARCASSONNE NARBONNE CENNE MONESTIES PEPIEUX CAPENDU NARBONNE TREBES NARBONNE CARCASSONNE LEZIGNAN CORBIERES
110786084	AFDAIM ADAPEI 11	2017 / 110781051 ESAT LASTOURS 110781101 ESAT L'ENVOL QUATOURZE 110781135 ESAT L'ENVOL 110781143 ESAT ATLELIERS DU LAURAGAIS 110781192 ESAT L'ENVOL RIEUX MINERVOIS 110781200 ESAT L'ENVOL 110783206 ESAT JULES FIL 110783214 ESAT LA CLAPE L'ENVOL 110787090 ESAT JEAN CAHUC 110002540 MAS DE MALLEVILLE 110007002 MAS PECH DE MONTREDON 110780368 IME LES HIRONDELLES NARBONNE 110780392 IME LES HIRONDELLES LIMOUX	PORTEL DES CORBIERES NARBONNE LIMOUX CASTELNAUDARY RIEUX MINERVOIS PENNAUTIER CARCASSONNE NARBONNE LEZIGNAN CORBIERES PENNAUTIER MONTREDON DES CORBIERES NARBONNE LIMOUX

340022722	INSTITUT ST PIERRE	110780541 IME LES HIRONDELLES CARCASSONNE 110002649 SESSAD NARBONNE 110787397 SESSAD LES HIRONDELLES CARCASSONNE 2017 /	CARCASSONNE NARBONNE PENNAUTIER
120784624	ADPEP 12	110780343 ITEP ST PIERRE MILLEGRAND 110789591 SESSAD ST PIERRE ESPERANCE 2017 Conseil Départemental 12 120780275 CMPP de RODEZ 120780390 CMPP de DECAZEVILLE 120782107 CMPP d'ESPALION 120782198 CMPP de SAINT-AFFRIQUE 120782206 CMPP de MILLAU 120784137 CMPP de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE 120784145 CMPP de REQUISTA 120780218 IME DE LA ROQUETTE 120007414 IME DE LA ROQUETTE - UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE 120780242 IME ST LAURENT D'OLT 120001409 SESSD DE L'IME DE SAINT LAURENT D'OLT 120006176 SESSD DE L'IME DE LA ROQUETTE	TREBES CARCASSONNE RODEZ DECAZEVILLE ESPALION SAINT-AFFRIQUE MILLAU VILLEFRANCHE-DE- ROUERGUE REQUISTA SEVERAC D'AVEYRON
300784709	ADPEP 30	2017 Conseil Départemental 30 300780350 MAS LES AIGUES MARINES 300780715 CMPP NIMES 300780723 CMPP BAGNOLS SUR CEZE 300780731 CMPP PRINCIPAL SAINT CHRISTOL LES ALES 300783750 ANNEXE CMPP BAGNOLS PONT ST ESPRIT 300783768 CMPP ANNEXE LA GRAND COMBE 300783776 CMPP ANNEXE ALES 300784360 ANNEXE CMPP NIMES VAUVERT 300784378 ANNEXE CMPP NIMES 300780525 IME LA BARANDONNE 300010972 ITEP ALES CEVENNES	LAPANOUSE DE SEVERAC ST LAURENT D OLT ST LAURENT D OLT SEVERAC D'AVEYRON (renouvellement) LE GRAU DU ROI NIMES BAGNOLS SUR CEZE ST CHRISTOL-LES-ALES PONT ST ESPRIT LA GRAND COMBE ALES VAUVERT NIMES PONT ST ESPRIT ALES

300786886	UNAPEI 30	300013810 SESSAD ALES CEVENNES	ALES
		300014073 SESSAD DE L'IME LA BARANDONNE	PONT ST ESPRIT
		2017 Conseil Départemental 30	
		300782216 ESAT DES GARDONS	SALINDRES
		300784113 ESAT VERONIQUE	BAGNOLS-SUR-CEZE
		300786936 ESAT ANTOINE DE SAINT EXUPERY	NIMES
		300012515 SASEA LES VIOLETTES	BAGNOLS SUR CEZE
		300780681 IME DE ROCHEBELLE	ALES
		300014115 IME ROCHEBELLE AUTISTES	ALES
		300002110 IME ROCHEBELLE POLYHANDICAP	ALES
		300780699 IMPRO LES VIOLETTES	BAGNOLS SUR CEZE
		300002292 SESSAD LES VIOLETTES	BAGNOLS SUR CEZE
		2017 /	
300000353	ASS. LES HAMELINES	300780590 IME LES HAMELINES	BAGNOLS SUR CEZE
		300009578 SESSAD LES HAMELINES	BAGNOLS SUR CEZE
		2017 /	
300010410	TRISOMIE 21 GARD	300010436 SESSAD GEIST 21	NIMES
		2017 /	
300000387	AEMC - ASSOC EDUCATIVE DU MAS CAVAILLAC	300017217 IME LE FIGARET	ST HIPPOLYTE DU FORT
		300780640 ITEP LE MAS CAVAILLAC	MOLIERES CAVAILLAC
		300788387 SESSAD LE MAS CAVAILLAC	ST HIPPOLYTE DU FORT
		2017 /	
300000304	ASS. EDUC ET AIDE INFIRMES MENTAUX	300780533 IMPRO LES CHATAIGNIERS	ALES
		2017 Conseil Départemental 31 (2019)	
		2017 Conseil Départemental 32 (2017)	
310024419	AGAPEI	310792262 MAS LES CHAMPS PINSONS	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
		310024054 MAS FONTENILLES	FONTENILLES
		310024427 FAM Experimentale Balma	BALMA

310785118	ESAT CLERMONT CAPELAS	FONTENILLES
310785126	ESAT L'OCCITAN	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
310785142	ESAT LE VIGNALIS	FLOURENS
310795471	ESAT LES ATELIERS DU COMMINGES	SAINT-GAUDENS
310024450	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	BLAGNAC
310024450	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	MONS
310024450	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	TOULOUSE
310018973	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	BLAGNAC
310780747	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	CASTANET TOLOSAN
310018981	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	COLOMIERS
310021407	IME AUTAN VAL FLEURI ETS SEC	L'UNION
310783154	IME AUTAN VAL FLEURI ETS PCPAL	MONS
310017959	SESSAD AUTISME AUTAN VAL FLEURI	MONS
310019674	SESSAD DE L'IME AUTAN VAL FLEURI	TOULOUSE
310021803	SESSAD SESAME IME AUTAN VAL FLEURI	TOULOUSE
320784085	MAS ESPAGNET	LADEVEZE-VILLE
320781065	ESAT DE LA CAILLAOUERE AUCH	AUCH
320784077	ESAT LA TERRASSE CONDOM	CONDOM
320784788	ESAT LES 3 SOLEILS FLEURANCE	FLEURANCE
320782105	IME LES HIRONDELLES AUCH	AUCH
320782261	IMP LES HIRONDELLES CONDOM	CONDOM
320003742	SESSD IME LES HIRONDELLES AUCH	AUCH
810004499	MAS LES GENETS	CAGNAC-LES-MINES
810101915	ESAT TRICAT-SERVICE	GAILLAC
810004812	ESAT TRICAT SERVICE	ALBI
810010330	SERVICE HEBERGEMENT TEMPORAIRE	ALBI
810000216	IME CHANTERAC	FLORENTIN
810009993	SESSD LE LOIRAT	ALBI
310016647	ESAT ATELIERS CHANTECLER	REVEL
810002378	ESAT CHANTECLER ETS PCPAL	SOUAL
810101923	ESAT CHANTECLER	AUSSILLON
810100800	ESAT CHANTECLERC LA CHARTREUSE	CASTRES

310782446	ARSEAA	Conseil Départemental 31 (2018) 2017 Conseil Départemental 46 Conseil Départemental 82	(ESMS ARS enfance déjà sous CPOM -signature avenant pour intégrer les ESMS adultes)
310790183		CMPP LES ORMES ANNEXE DE PLAISANCE	PLAISANCE DU TOUCH
310781257		IME ENFANCES PLURIELLES DI MOY/SEVERES	TOULOUSE
310780630		IME ENFANCES PLUR DI LEG MOY (EX CENTRE GUILHEM)	VENERQUE
310026521		IME ENFANCES PLUR DI LEG MOY (EX CENTRE GUILHEM)	AUSSONE
310026539		IME ENFANCES PLUR DI LEG MOY (EX CENTRE GUILHEM)	PECHBONNIEU
310024989		IME ENFANCES PLUR TED ETS PCPAL (EX CENTRE GUILHEM-SECTION AUTISME)	VENERQUE
310026497		IME ENFANCES PLUR TED (EX LES BRUYERES)	TOULOUSE
310026505		IME ENFANCES PLUR TED (EX LES BRUYERES)	AUSSONE
310026513		IME ENFANCES PLUR TED (EX LES BRUYERES CAPVA)	PECHBONNIEU
310782024		ITEP POLE RIVE GAR ITEP ados adultes (ex L'OUSTALET)	CUGNAUX
310796701		ITEP POLE RIVE GAR ITEP ados adultes (ex LES ORMES)	MURET
310780705		ITEP POLE RIVE GAR ITEP Enfants (ex CHARTA) ETS SEC	ST LOUP CAMMAS
310780853		ITEP POLE RIVE GAR ITEP Enfants (ex AUX QUATRE VENTS) ETS PCPAL	CASTANET TOLOSAN
310780697		ITEP LES ORMES	TOULOUSE
310792809		CAFS ARSEAA	TOULOUSE
310781216		ITEP PAUL LAMBERT	TOULOUSE
310019757		SESSAD RIVES GARONNE (ex oustalet)	CUGNAUX
310026307		SESSAD RIVES GARONNE ITEP	RAMONVILLE

310019724	SESSAD ENFANCES PLUR TED (EX LES BRUYERES)	TOULOUSE
310019740	SESSAD ENFANCE PLUR DI M L (ex SESSAD de L'IME CENTRE GUILHEM)	VENERQUE
310019823	SESSAD RIVES GARONNE (ex charita)	COLOMIERS
310019781	SESSAD RIVES GARONNE (ex paul lambert)	AUCAMVILLE
310019815	SESSAD RIVES GARONNE (ex les ormes)	TOULOUSE
310783113	SESSAD CAP	TOULOUSE
320003700	SESSAD CAP	AUCH
460785322	ESAT "LES SOURCES DE NAYRAC"	FIGEAC
460780141	IME LES SOURCES DE NAYRAC	FIGEAC
460780521	SESSD LES SOURCES DE NAYRAC	FIGEAC
650780620	ITEP LE BEROI	LOURDES
650786700	CMPP Beroï (Lourdes)	LOURDES
650004856	SESSAD CMSE LE BEROI	LOURDES
650789290	SESSAD CAP	TARBES
820003481	ESAT TERRES DE GARONNE	POMMEVIC
820005809	ESAT POUSINIES	SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT
820009454	SESSAD CAP	MONTAUBAN
310788104	RESILIENCE OCCITANIE	(ESMS ARS enfance déjà signé - avenant pour intégrer les ESMS adultes)
	2017 Conseil Départemental 31 (2020)	PECHBONNIEU
310020946	MAS CENTRE MARQUIOL	BAGNERES-DE-LUCHON
310019443	ESAT L'EDELWEISS	TOULOUSE
310782594	ESAT CHATEAU BLANC	TOULOUSE
310781224	IME PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL)	MARQUEFAVE
310781224	IME PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL)	VILLEFRANCHE LAURAGAIS
820009397	IME MOISSAC	MOISSAC
310781539	IME LAMARCK	TOULOUSE
310782552	IMP L'ESCOLO LAPUJADE	TOULOUSE

310782008	ITEP PORTES DE GARONNES (ex LE PLANTAUREL)	MONTESQUIEU-VOLVESTRE
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	VILLEFRANCHE LAURAGAIS
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	CARBONNE
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	CARBONNE
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	MURET
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	CARBONNE
310011119	SESSAD PORTES DE GARONNE (ex CHATEAU D'AURIBAIL-LE PLANTAUREL)	VILLEFRANCHE LAURAGAIS
310019732	SESSD DE L'IMP L'ESCOLO-LAMARCK	TOULOUSE
310020219	SESSD DE L'IME LAMARCK	TOULOUSE
820000289	IME PAUL SOULIE	MONTAUBAN
820008076	SESSD DE L'IME PAUL SOULIE	MONTAUBAN
820009413	UE en école maternelle du SESSAD Psoulié	MONTAUBAN
820009405	SESSAD MOISSAC	MOISSAC
310791595	APEAJ TOULOUSE	
	2017 /	
310780770	IME LES TROENES	TOULOUSE
310782289	IME R SOREL - JARDIN D'ENFANTS CTRE R. SOREL	TOULOUSE
310781240	ITEP LE HOME-LOUIS BIVES	TOULOUSE
310019716	SESSD DE L'IME LES TROENES	TOULOUSE
310019831	SESSD DE L'ITEP LE HOME-LOUIS BIVES	TOULOUSE
320782998	ADSEA 32	
	2017 /	
320782154	IME LA CONVENTION	AUCH
320782154	IME LA CONVENTION	AUCH
320780042	ITEP PHILIPPE MONELLO	AUCH
320780273	ITEP PHILIPPE MONELLO	JEGUN
320782113	SESSAD ADSEA AUCH	AUCH
320004955	SESSAD ADSEA AUCH	NOGARO

340785849	APEAI OUEST HERAULT	2017 Conseil Départemental 34	VENDRES BEZIERS BEDARIEUX SAUVIAN BEDARIEUX
340785831	ADPEP 34	2017 /	MONTPELLIER MONTPELLIER ST ANDRE DE SANGONIS GIGNAC ST ANDRE DE SANGONIS CLERMONT L HERAULT
460785090	INSTITUT CAMILLE MIRET	2017 Conseil Départemental 46	LEYME CASTELNAU-MONTRATIER LEYME LEYME CAHORS CAHORS (renouvellement) MONTRODAT MARVEJOLS MONTRODAT CHIRAC CHIRAC ST GERMAIN DU TEIL ST GERMAIN DU TEIL MARVEJOLS MARVEJOLS MARVEJOLS MARVEJOLS
480782119	LE CLOS DU NID	2017 Conseil Départemental 48	
		EATU LA MAISON DES SOURCES	
		ESAT LES ATELIERS DE LA COLAGNE	
		ESAT BOULDOIRE	
		ESAT LA VALETTE	
		MAS D'ENTRAYGUES	
		MAS LA LUCIOLE	
		MAS AUBRAC	
		CAFS IME LES SAPINS	
		IME LES SAPINS	
		IMPRO LE GALION	
		SESSAD LES DOLINES	
		MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LEYME	
		MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	
		ESAT SANS MUR	
		INSTITUT POUR POLYHANDICAPES MIRET	
		IME CENTRE LE CHEMINCAMILLE MIRET	
		SESSD DE L'IME CENTRE GENYER	
		ESAT LA BULLE BLEUE	
		ESAT ATELIERS KENNEDY	
		MAS LA PARAGE	
		CMPP PAYS COEUR D'HERAULT	
		IME L'ENSOLEILLADE	
		SESSAD L'ENSOLEILLADE	

480782473	ADPEP 48	480002955 SESSAD PRO 2017 /	MARVEJOLS
660786542	ASS. LE VAL DE SOURNIA	480780691 ITEP MARIA VINCENT 2017 Conseil Départemental 66	ST ETIENNE DU VALDONNEZ
660786799	USSAP ASCV	660784703 ESAT LES ATELIERS DU VAL DE SOURNIA 660004821 MAS LA DESIX 2017	SOURNIA SOURNIA
660786435	USSAP OPASR	660010190 MAS CERBERE 660786807 MAS SOL I MAR 660786880 IEM GALAXIE 2017	CERBERE BANYULS SUR MER ARGELES SUR MER
810000422	ND D'ESPERANCE	660786468 ESAT LA ROSELIERE 660780313 IME LA MAURESQUE 660790478 SESSAD TRAIT D UNION 2017	ELNE PORT VENDRES PORT VENDRES
		810000182 CME NOTRE DAME D'ESPERANCE 810007799 ITEP PRO Notre DAME d'ESPERANCE 810010017 SESSD DE ND ESPERANCE	LAVAUUR LAVAUUR LAVAUUR

Pour l'année 2018 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle	Autre(s) autorité(s) engagée(s) dans le CPOM :	Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
90002825	ADPEP 09	2018	Conseil Départemental 09	Commune FOIX
90782160	ADAPEI 09	90780388	CMPP de FOIX	SAVERDUN ST-JEAN DU FALGA
		90002221	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE DU GIRBET	
		90782095	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE de BENAGUES	

90781576	ESAT INDUSTRIEL DE PAMIER		PAMIER
90782038	ESAT DE VARILHES		VARILHES
90780164	IME DE ST JEAN DU FALGA		ST JEAN DU FALGA
90003866	UEM de l'IME DE ST JEAN DU FALGA		ST JEAN DU FALGA
90781550	IME DE LEZAT		LEZAT SUR LEZE
90783531	SESSAD DE PAMIER		PAMIER
	2018 /		
90780347	IME SAINT JACQUES		LERAN
90000548	SESSAD IME SAINT JACQUES		LAVELANET
	2018 Conseil Départemental 11		
110783248	ESAT CERS		LIMOUX
110002599	MAS DU RAZES ASM		ALAIGNE
110005949	MAS LE JARDIN EXTRAORDINAIRE		NARBONNE
110785474	MAS LES GENETS		LEZIGNAN CORBIERES
	2018 /		
110004660	ITEP SAINTE GEMME		BRAM
110004223	SESSAD OUEST AUDOIS		CARCASSONNE
	2018 /		
300780624	ITEP LE GREZAN		NIMES
300788411	SESSAD DE L'ITEP LE GREZAN		NIMES
	2018 /		
120780234	ITEP DE MASSIP		CAPDENAC-GARE
120001078	SESSD DE L'ITEP DE MASSIP		CAPDENAC-GARE
310780549	IME SAINT JEAN		PLAISANCE DU TOUCH
310024443	Unité TED - IME SAINT JEAN		PLAISANCE DU TOUCH
310780861	ITEP ST FRANCOIS		TOULOUSE
310019690	SESSD DE L'IME SAINT JEAN		PLAISANCE DU TOUCH
310020045	SESSD DE L'ITEP SAINT-FRANCOIS		TOULOUSE
320780299	INSTITUT MATHALIN		AUCH
650780539	IME ST MICHEL DE BISCAYE		LOURDES
90000100		AALCI	
110786324	USSAP ASM		
110004280	ASS. CENTRE DE SAINTE GEMME		
300000932	CPEAGL - COMITE PROTECT ENFANCE ADO 30 48		
310788609		ANRAS	

120784665	ABSEAH	650780562	IME JOSEPH FORGUES	TARBES
		650780851	ITEP STE MARIE L'ASTAZOU	LOURDES
		660004831	SESSAD DE L'ITEP STE.MARIE	TARBES
		810000430	IMP SAINT JEAN	ALBI
		810003525	IME ST JEAN DU CAUSSELS	ALBI
		810002337	ITEP LE NARIDEL	LAVAUUR
		810007849	ITEP PRO SAINT JEAN DU CLAUSSSELS	ALBI
		810003129	SESSAD LE NARIDEL LAVAUUR ANTENNE GRAULHET	GRAULHET
		810009373	SESSAD LE NARIDEL LAVAUUR	LAVAUUR
		810009381	SESSAD SAINT JEAN ALBI	ALBI
		810009977	SESSAD ITEP LE NARIDEL CASTRES	CASTRES
		820006690	ESAT LES RIVES DE GARONNE	CASTELMAYRAN
		820000313	IME L'ORANGERAIE AUVILLAR	AUVILLAR
		820008191	SESSAD DE L'ORANGERAIE	AUVILLAR
		2018 /		
		120783741	MAS de BELMONT SUR RANCE	BELMONT-SUR-RANCE
		120782164	ESAT LES ATELIERS DE LA PLAINE	BELMONT-SUR-RANCE
		2018 /		
		120780176	ITEP DE GREZES	LAISSAC-SEVERAC L EGLISE
		120001029	SESSAD DE L'ITEP DE GREZES	LAISSAC-SEVERAC L EGLISE
		2018 /		
		300012523	IEM MONTAURY	NIMES
		340798404	IME MAISON SOL N POLYHANDICAPES	NISSAN LEZ ENSERUNE
		340798412	SESSAD MAISON DE SOL N	BOUJAN SUR LIBRON
		820004430	ESAT DU PECH BLANC	LAMOTHE-CAPDEVILLE
		820000297	IME LE PECH BLANC	LAMOTHE-CAPDEVILLE
		820008241	SESSAD DE L'IME LE PECH BLANC DE MONTAUBAN	LAMOTHE-CAPDEVILLE
		2018 /		
		300780665	IME SAIRIGNE	BERNIS
		750721334	CROIX ROUGE FRANÇAISE	
		120000120	EDUCATION ET REEDUCATION	
		750720625	ARERAM	

300000346	ASS. DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC	300008679	SESSAD LE PETIT PASSAGE 2018 /	VAUVERT
300784626	AAPHM	300014107	IME SOLEIADO	NIMES
770812352	IPSIS	300780582	ITEP LE GENEVRIER	NIMES
310000252	OEUVRE DES JEUNES AVEUGLES	300002235	SESSAD LE GENEVRIER 2018 /	NIMES
		300783404	MAS D'ALESTI 2018 /	NIMES
		300004108	ESAT ELISA 30	NIMES
		310010418	ESAT ELISA 31	PECHBONNIEU
		310020029	CERESA	TOULOUSE
		310025036	IJA - SECTION HANDICAPS RARES	TOULOUSE
		310019914	SESSD INST JEUNES AVEUGLES TLSE 2018 /	TOULOUSE
		310026489	SESSAD SMILE	TOULOUSE
		310020078	SESSAD ACCES	TOULOUSE
		310020078	UE en école maternelle du SESSAD ACCES	TOULOUSE
		460005713	SESSAD EXP ACCES CERESA 2018 /	MARTEL
		310025572	INPACTS	TOULOUSE
		920026093	L'ESSOR	TOULOUSE
		310780663	ITEP GRANDE ALLEE	TOULOUSE
		310780622	ITEP ST IGNAN L'ESSOR	ST IGNAN
		310019773	SESSD DE L'ITEP L'ESSOR	ST IGNAN
		310024435	SERVICE REEDUCATION PROFESSIONNELLE CPO IJA	TOULOUSE
		310780515	IES INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES TOULOUSE	TOULOUSE
		310025036	IJA - SECTION HANDICAPS RARES	TOULOUSE
		310019914	SESSD INST JEUNES AVEUGLES TLSE 2018 /	TOULOUSE
		310026489	SESSAD SMILE	TOULOUSE
		310020078	SESSAD ACCES	TOULOUSE
		310020078	UE en école maternelle du SESSAD ACCES	TOULOUSE
		460005713	SESSAD EXP ACCES CERESA 2018 /	MARTEL
		310025572	INPACTS	TOULOUSE
		920026093	L'ESSOR	TOULOUSE
		310780663	ITEP GRANDE ALLEE	TOULOUSE
		310780622	ITEP ST IGNAN L'ESSOR	ST IGNAN
		310019773	SESSD DE L'ITEP L'ESSOR	ST IGNAN

310019807	SESSD DE L'ITEP LA GRANDE ALLEE	TOULOUSE
320780430	ESAT L'ESSOR MONGUILHEM	MONGUILHEM
320002389	CMPP UPAES L'Essor à MONFERRAN - SAVES	MONFERRAN-SAVES
320780364	ITEP L'UPAES L'ESSOR	MONFERRAN-SAVES
320003767	SESSD DE L'UPAES L'ESSOR	MONFERRAN-SAVES
310788716	2018 /	
	AGESEP31	
310016662	MAS PIERRE HANZEL ETS PCPAL	RIEUX
310780291	MAS PIERRE HANZEL ETS SEC	SANA
310780291	MAS LOUIS DONAT	SANA
310786256	2018 Conseil Départemental 31	
310786264	MAS MARCEL SENDRAIL HL MURET	MURET
310780812	IME LEON DEBAT PONSAN HL	MURET
310019682	SESSD DE L'IME DEBAT PONSAN HL MURET	MURET
320783038	2018 Conseil Départemental 32	
ADPEP 32		
320782121	ESAT BAS ARMAGNAC LE HOUGA	LE HOUGA
320780307	IME BAS ARMAGNAC	LE HOUGA
320780331	CMPP à AUCH	AUCH
320782287	CMPP à CONDOM	CONDOM
750050916	FEDERATION DES	
	APAJH	
320782923	Conseil Départemental 66	SAINTE-MONT
660783002	Conseil Départemental 81	SOREDE
ESAT-LES CHARMETTES		LAVAU
ESAT LES MICOCOULIERS		LAUTREC
ESAT JACQUES BESSE		LAVAU
MAS JACQUES BESSE		LABRUGUIERE
ESAT DE BRACONNAC		LABRUGUIERE
ESAT EN ROUDIL		LABRUGUIERE
IME P. FOURQUET LABRUGUIERE		
ITEP PIERRE FOURQUET		
SESSAD ITEP PIERRE FOURQUET		
340000496	2018 /	
	ASS. ST VINCENT	
	DE PAUL DEF	
	AUDITIFS - ASVDA	
340781095	IES CESDA	MONTPELLIER

340788843	ASS. THIERRY ALBOUY	340798479 SESSAD CESDA 2018	MONTPELLIER
340787654	APEI DE FRONTIGNAN PAYS DE THAU	340782192 ESAT THIERRY ALBOUY 2018	BEZIERS
480782184	LES GENETS	340782333 ESAT L'ENVOL LA PEYRADE 340785021 MAS APEI PAYS DE THAU 340781061 IME LES HIRONDELLES LA PEYRADE 340798867 SESSAD LA PEYRADE 2018 /	FRONTIGNAN MEZE FRONTIGNAN FRONTIGNAN
480782390	ASS. STE ANGELE	480000801 MAS LES BRUYERES 480780246 EEAP LES GENETS 2018 Conseil Départemental 48	CHATEAUNEUF DE RANDON CHATEAUNEUF DE RANDON
660000027	GROUPE LE PARC	480781939 MAS SAINTE ANGELE 2018 /	CHIRAC
660000100	APAPH LES SOURCES DE THUES	660780065 CENTRE REEDUCATION PROFESSIONNELLE 660784661 ESAT CAL CAVALLER 2018 /	OSSEJA ENVEITG
660000126	EP Médico Educatif du Roussillon	660006198 MAS DES SOURCES 2018 /	OLETTE
		660780222 IME SOLEIL DES PYRENEES 660006248 SESSAD Mès Bé	PERPIGNAN PERPIGNAN

Pour l'année 2019 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire	Date de signature prévisionnelle	Autre(s) autorité(es) engagée(s) dans le CPOM	de tutelle susceptible(s) d'être
340015171	UGECAM LRMP		2019 Conseil Départemental 34	(renouvellement)
	FINESS ETS		Nom de l'ESMS à engager dans la démarche	Commune
	90000589		Itep de la Tour du Criou - UGECAM	LA TOUR DU CRIEU
	90000498		SESSAD DE L'ITEP UGECAM	LA TOUR DU CRIEU
	340780873		CRIP	CASTELNAU-LE-LEZ
	340023126		CENTRE PREORIENTATION UGECAM LRMP	CASTELNAU-LE-LEZ
	340021195		ESAT LA PALANCA	CASTELNAU-LE-LEZ
	340798131		MAS CSRE ALEXANDRE JOLLIEU UGECAM	LAMALOU LES BAINS
	340010248		UEROS	CASTELNAU-LE-LEZ
340015650				
	CMPP ALEXANDRE JOLLIEU			BEZIERS
340798008	IEM CSRE ALEXANDRE JOLLIEU LAMALOU			LAMALOU LES BAINS
340798388	IME CMEE FONTCAUDE			MONTPELLIER
340012608	SESSAD ALEXANDRE JOLLIEU EOLE			BEZIERS
340798107	SESSAD IME FONTCAUDE			MONTPELLIER
340798115	SESSAD ALEXANDRE JOLLIEU BOREAL			BEZIERS
660789645	CENTRE REEDUCATION PROFESSIONNELLE			ANGOUSTRINE VILLENEUVE
660780438	MAS LE NID CERDAN UGECAM			SAILLAGOUSE
110786704	ANAA		2019 Conseil Départemental 11	
			110780400	CMPP ANADA NARBONNE
				NARBONNE

120000146	CTRE DEP DEFICIENTS SENSORIELS	2019 /		
			120780267 CTRE DEP DEFICIENTS SENSORIELS RODEZ	RODEZ
			120006226 SESSD CTRE DEP DEF SENSORIELS RODEZ	RODEZ
120785837	AMIO	2019 /		
			120005749 CENTRE DE PRE ORIENTATION MILLAU	MILLAU
			120785845 CTRE REEDUCATION PROF MILLAU	MILLAU
300001138	APSH 30	2019 /		
			300782190 ESAT OSARIS	NIMES
			300780749 IMPRO LES CAPITELLES	NIMES
			300012283 SESSAD LES CAPITELLES	NIMES
			300003738 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SAMAD	NIMES
300000759	APAHEM - ASS PARENT AMI ENF HAND MOTEURS	2019 /		
			300782208 ESAT PIERRE LAPORTE	NIMES
			300017589 ESAT ANNEXE PIERRE LAPORTE	AIMARGUES
			300012317 MAS LES FERRIERES	BELLEGARDE
			300780541 IEM LA CIGALE	NIMES
			300002367 IME LA CIGALE SECTION POLYHAND	NIMES
			300002375 SESSAD LA CIGALE	NIMES
			300002375 SESSAD LA CIGALE	NIMES
300000296	ASS. ESCALIERES	2019 /		
			300780517 IME LE BOSQUET	NIMES
			300780574 IME EDOUARD KRUGER	NIMES
			300012242 SESSAD PASSERELLE	NIMES
			300017357 SESSAD ESCALIERES	NIMES
			300009958 UAS AUTISTES PASSERELLE	NIMES
300000411	ASS. AIDE ENFANTS DEFICIENTS MENTAUX	2019 /		
			300780707 IME LES PLATANES	NIMES

300000775	ASS. LES CHENES VERTS	300003969	SESSAD AIDE ENFANTS DEFICIENTS MENTAUX	NIMES
		2019 /		
300000247	ASVMT	300782273	ESAT LES CHENES VERTS	NIMES
		2019 /		
300000916	ARED	300787702	ESAT PHILADELPHIE DELORD	ST PAULET DE CAISSON
		2019 /		
310788591	ADPEP 31	300783933	ESAT LA CEZARENQUE	CONCOULES
		2019	Conseil Départemental 31	
		310781620	CENTRE HENRI DINGUIRARD	AURIGNAC
		310782479	ITEP SAINT EXUPERY	VILLEMUR SUR TARN
		310019666	SESSD DU CENTRE HENRI DINGUIRARD	ST GAUDENS
		310019864	SESSD DE L'ITEP SAINT EXUPERY	BRUGUIERES
		2019 /		
310788997	AMIS DE L'ENFANCE	310792742	MAS ROSINE BET	SAINT-LYS
		310780226	CENTRE ANDRE BOUSQUAIROL	VILLENEUVE TOLOSANE
		2019 /		
310000294	CESDA PAULIN ANDRIEU	310780655	CENTRE PAULIN ANDRIEU	TOULOUSE
		310019922	SESSD DU CENTRE PAULIN ANDRIEU	TOULOUSE
		2019 /		
310000278	CHÂTEAU SAGE	310780564	ITEP CHATEAU SAGE	TOULOUSE
		310008289	SESSD DE L'ITEP CHATEAU SAGE	TOULOUSE
		310022256	SESSD PRO - ITEP CHATEAU SAGE	SEYSSES
		2019 /		
310026133	UNION CEPIERE ROBERT MONNIER	310780523	CTRE FORMATION PROF TOULOUSE	TOULOUSE
		310017074	UEROS Midi-Pyrénées	TOULOUSE
		2019	Conseil Départemental 31	
310795232	MARIE LOUISE	310023080	MAS "MARIE LOUISE" L'OUSTALET	SAINT-ALBAN
		310023072	MAS "MARIE LOUISE" LE COQUELICOT	CASTELGINEST
		310792544	MAS MARIE-LOUISE	GRATENTOUR

310795349	LES JEUNES HANDICAPES	2019 Conseil Départemental 31		
		310019641 MAS AL CANTOU	FONSORBES	
		310785092 ESAT LES PINS ETS PCPAL	RIEUMES	
		310790480 ESAT LA FERME ETS SEC DE L ESAT LES PINS	LAHAGE	
		310794920 ESAT LES QUATRE SAISONS ETS SEC DE L ESAT LES PINS	BOIS-DE-LA-PIERRE	
750810152	EPNAK	2019 /		
750015968	Groupe SOS Solidarité	310780788 ECOLE REEDUCATION PROF V AURIOL	MURET	
		2019 /		
		310795380 SESSD IRIS	COLOMIERS	
		340780972 CMPP VILLA MALIBRAN	SETE	
		340781087 IES LA CORNICHE	SETE	
		340015452 SESSAD LA CORNICHE	SETE	
320783012	AMASSAG GERS	2019 /		
		320002728 ESAT PAGES BEAUMARCHES	BEAUMARCHES	
		320780257 IME DOMAINE DE PAGES	BEAUMARCHES	
		320780448 IMPRO PAULHAC	PAULHAC	
320000573	CENTRE DU SARTHE	2019 /		
		320784341 ITEP le SARTHE	MAGNAS	
320000235	SARL MOUSSARON	2019 /		
		320780414 MAISON D'ENFANTS MOUSSARON		
		320004898 SESSAD MOUSSARON		
340784933	APARD	2019 Conseil Départemental 34		
		340797570 MAS APARD	ST MATHIEU DE TREVIERES	
340796358	CH PAUL COSTE FLORET LAMALOU	2019 Conseil Départemental 34		
		340009182 MAS CH PAUL COSTE FLORET	LAMALOU LES BAINS	
340786268	APSH 3419 (Renouvellement)	Conseil Départemental 34		
		340782374 ESAT PLAISANCE	ST GENIES DE VARENSAL	

460000094	LES ROITELETS	340797489 ESAT VIA DOMITIA 340796291 MAS CAMILLE CLAUDEL 340781079 ITEP CAMPESTRE 340798313 SESSAD CAMPESTRE 2019 /	LUNEL CLERMONT L HERAULT LODEVE LODEVE
		460780182 IME LES ROITELETS	FONS
		460005721 SESSAD L'ENVOL IME LES ROITELETS	FIGEAC
		460006133 SESSAD L'ENVOL IME LES ROITELETS	CAHORS
460785140	ASS MUTUALISTE AGRICOLE BOISSOR	2019 Conseil Départemental 46	
		460784721 ESAT BOISSOR	LUZECH
		460780158 IME BOISSOR	LUZECH
480782259	ASS. L'EDUCATION PAR LE TRAVAIL	2019 Conseil Départemental 48	
650786114	ADAPEI 65	480001023 FAM ABBE BASSIER 2019 Conseil Départemental 65	GRANDRIEU
		650787146 MAS LE BOSQUET 650786031 MAS LES CIMES	MONTASTRUC LOURDES
		650780794 COMPLEXE ESAT ADAPEI 65	LOURDES / BORDERES-SUR- L'ECHEZ
		650003429 IME Les Hirondelles SECTION TED Les Oursons 650780471 IME LES HIRONDELLES TARBES 650004880 SESSAD DE L'IME LES HIRONDELLES 2019 Conseil Départemental 66	OSSUN TARBES TARBES
660784604	UNAPEI 66	660781428 ESAT L'ENVOL 660784737 MAS DU BOIS JOLI 660780420 IME LES PEUPLIERS 660009895 SESSAD ESPERANZA 660784653 SESSAD LES PEUPLIERS	PERPIGNAN ST ESTEVE POLLESTRES TOULOUGES POLLESTRES
660781071	ASS. JOSEPH SAUVY	2019 Conseil Départemental 66	
		660004912 ESAT LES TERRES ROUSSES	CANET EN ROUSSILLON

660781311	ESAT CHARLES DE MENDITTE		BOMPAS
660784075	ESAT JOAN CAYROL		BOMPAS
660790262	MAS DE L'ORRI		LOS MASOS
660780073	IME ARISTIDE MAILLOL		BOMPAS
660780511	IME AL CASAL		LE SOLER
660780487	ITEP PEYREBRUNE		NEFIACH
660003989	SESSAD CAMINEM		PERPIGNAN
660005158	SESSAD L'AUXILI		PERPIGNAN
660005331	SESSAD POC Y MAS		LE SOLER
660006354	SESSAD ENDAVANT		PERPIGNAN
660784620	ADPEP 66	2019 Conseil Départemental 66	PERPIGNAN
		660780255 CMPP HENRI WALLON	TOULOUGES
		660004839 ITEP ADPEP	PERPIGNAN
		660004847 SESSAD ITEP L'OLIU	PERPIGNAN
		660782541 SESSAD SERVICE D'EDUCATION MOTRICE	PERPIGNAN
		660782558 SESSAD SERVICE D'EDUCATION AUDITIVE	PERPIGNAN
		660789652 SESSAD SERVICE D'EDUCATION VISUELLE	PERPIGNAN
590799730	ALEFPA	2019 /	OSSEJA
		660005984 MAS LES MYRTHILLES JOYAU CERDAN IV	OSSEJA
		660005976 IEM LES LUPINS LE JOYAU CERDAN III	OSSEJA
		660780289 IEM LES ISARDS LE JOYAU CERDAN I	OSSEJA
		660003591 SESSAD LE JOYAU CERDAN II	OSSEJA
810000497	ITEP LE BRIOL	2019 /	VIANE
		810000307 ITEP LE BRIOL	LACAUNE
		810101436 SESSAD DE LACAUNE	
810100008	FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY	2019 Conseil Départemental 81	ALBI
		810002238 MAS MARIE ALLE	ALBI
		810002188 CTRE SPE DEFICIENTS AUDITIFS ALBI	ALBI
		810010132 SSEFIS ALBI	ALBI
820007870	APIM	2019 Conseil Départemental 82	NEGREPELISSE
		820007896 MAS LES CAPUCINES	
820007763	AGERIS 82	2019 Conseil Départemental 82	

750719239	APF	820007805	ESAT ERS CASTELSARRASIN Conseil Départemental 11 Conseil Départemental 12 2019 Conseil Départemental 30 Conseil Départemental 65 Conseil Départemental 66	CASTELSARRASIN
		300010907	SESSAD APF	ALES
		340798644	ESAT APF	MONTPELLIER
		340780410	MAS CHATEAU SAINT PIERRE	MONTBLANC
		650786874	MAS JEAN FRANCOIS HENRY / D'AZUN	ARRENS-MARSOUS
		650787443	MAS LE CLOS FLEURI	ORDIZAN
		650000995	ESAT LES 7 VALLEES	ARRENS-MARSOUS
		650780232	IME LE CLOS FLEURI	ORDIZAN
		660003567	IEM SYMPHONIE	POLLESTRES
		660005406	SESSAD SYMPHONIE	POLLESTRES
		660006081	MAS FIL HARMONIE	ARGELES SUR MER

Pour l'année 2020 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle :	Autre(s) autorité(es) engagée(s) dans le CPOM :	Autre(s) autorité(es) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
90781816	CH ARIEGE COUSERANS	2020 /		
110786100	ANSEI		FINESS ETS Nom de l'ESMS à engager dans la démarche 90000639 MAS LES MARGUERITES du CHAC 2020 Conseil Départemental 11	Commune SAINT-LIZIER
630786754	ASS. HOSP STE MARIE	2020 /	110783255 ESAT PAULE MONTAL	CUXAC D'AUDE
120784897	LES CHARMETTES	2020 /	120004833 MAS STE MARIE OLEMPS 120784749 ESAT SAINTE MARIE	OLEMPS DRUELLE
			2020 /	MILLAU
			120782156 ESAT LES CHARMETTES	

120780085	CH PIERRE DELPECH DECAZEVILLE	2020 / 12000989	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE TRAUMAS	DECAZEVILLE
300000395	CROP PAUL BOUVIER	2020 / 300780657 300786878 300002342	CROP INSTITUT PAUL BOUVIER CROP ANNEXE DE NIMES SSEFIS SAFEP CROP PAUL BOUVIER	ST HIPPOLYTE DU FORT NIMES ST HIPPOLYTE DU FORT
300000379	ANER	2020 / 300780632 300002243	IPEP LES ALICANTES SESSAD LES ALICANTES	NIMES NIMES
300786373	ASS. REGIONALE AMIS ATELIERS PROTEGES	2020 /		
300000494	ASS. DE CLARENCE	300781390	ESAT LES OLIVETTES	ALES
310788740	APEIHSAT	2020 / 300781291 300783909	ESAT LA MAISON DES MAGNANS ESAT LE CASTELET	MOLIERES CAVAILLAC MOLIERES CAVAILLAC
310787726	CCAS DE RIEUX	2020 310786306 310012729	Conseil Départemental 31 MAS CONCORDE ESAT SAINT-EXUPERY	SAINT-LYS COLOMIERS
310018460	TRISOMIE21	2020 310785134	Conseil Départemental 31 ESAT LE RUISSELET	RIEUX
310783022	CCAS DE TOULOUSE	2020 / 310018486	SESSD TRISOMIE 21 GEIST21	TOULOUSE
310021902	ARCHE EN PAYS TOULOUSAIN	2020 / 310780804	IME MONTAUDRAN	TOULOUSE
310788831	YMCA UCJG	2020 / 310021910 310792817	ESAT MANIBAN CTRE REEDUCATION PROF COLOMIERS	BLAGNAC COLOMIERS

320780125	CH DU GERS	310781463 ESAT LES ATELIERS DE CAPITANIE	COLOMIERS
		2020 /	
750810590	OEUVRES HOSP. DE L'ORDRE DE MALTE	320003593 MAS VILLENEUVE	AUCH
		2020 /	
32000193	SARL HELIOS	320784242 MAS ROQUETAILLADE	MONTEGUT
		2020 /	
460785637	APAJH 46	320783319 MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE HELIOS	SAINT-GERME
		2020 /	
460785082	FOYER LAMOUROUS	460005218 ACCUEIL DE JOUR CAHORS	CAHORS
		460786759 SERV AIDE SOUTIEN INTEGRATION	CAHORS
		2020 /	
480782192	ASS. AU SERVICE DE L'ENFANCE (Ass. de BELLESAGNE)	460785025 ESAT FOURNIE	CAHORS
		2020 /	
920809829	PERCE NEIGE	340780311 IMPRO SAINT HILAIRE	FLORENSAC
		340780345 IMP RAYMOND FAGES	AGDE
		340018530 ITEP LE MONT LOZERE	BEZIERS
		340018548 SESSAD DE L'AGATHOIS	AGDE
		340018548 SESSAD DE L'AGATHOIS	AGDE
		480000777 ITEP BELLESAGNE	MENDE
		480000785 SESSAD INSTITUT BELLESAGNE	MENDE
		2020 Conseil Départemental 34	
		2020 Conseil Départemental 46	
340000470	AELP	340010891 MAS PERCE NEIGE	CASTELNAU-LE-LEZ
		2020 /	
340789528	AVH	340781046 IME LA PINEDE	JACOU
		340017383 SESSAD LA PINEDE	JACOU
		2020 /	
		340784362 ESAT LES ATELIERS VALLEE DE L'HERAULT	FLORENSAC

340786946	ETS PUBLIC AUTONOME LE ROC CASTEL	2020 /	340784388	ESAT LE ROC CASTEL	LE CAYLAR
340792233	FEDERATION AVEUGLES AMBLYOPES FRANCE	2020 Conseil Départemental 34	340792241	SESSAD FAF LR	MONTPELLIER (renouvellement)
340787589	ADAGES	2020 Conseil Départemental 34	340784305	ESAT LES ATELIERS DE SAPORTA	LATTES
			340784370	ESAT PEYREFICADE	VILLENEUVE LES MAGUELONE
			340009398	MAS DES QUATRE SEIGNEURS	MONTPELLIER
			340019272	MAS FONTCOLOMBE	MONTPELLIER
			340780964	CMPP MARCEL FOUCAULT	MONTPELLIER
			340780949	IME LES OLIVIERS	MONTPELLIER
			340780998	EEAP COSTE ROUSSE	PRADES-LE-LEZ
			340780907	ITEP BOURNEVILLE	MONTPELLIER
			340780956	ITEP LE LANGUEDOC	MONTPELLIER
			340015122	SESSAD LE LANGUEDOC	MONTPELLIER
			340797562	SESSAD MARCEL FOUCAULT	MONTPELLIER
			340798321	SESSAD ITEP BOURNEVILLE	MONTPELLIER
460785231	ASS. LAIQUE DE GESTION	2020 /	460780174	IME CHATEAU DE BLAZAC	VIRE SUR LOT
			460780349	IME CLASSE INTEGREE CAHORS	CAHORS
			460780497	ITEP CHATEAU DE VIAZAC	VIAZAC
			460780265	CMPP de Cahors ALGEEI 46	CAHORS
			460781701	CMPP de Cahors ALGEEI 46 - Antenne de Gourdon	GOURDON
			460781719	CMPP de Cahors ALGEEI 46 - Antenne de Puy l'Evêque	PUY L EVEQUE

460780513	CMPP de Cahors ALGEEI 46 - Antenne de Figeac		FIGEAC
460781727	CMPP de Cahors ALGEEI 46 - Antenne de Bretenoux		BRETENOUX
460784812	APPARTEMENT THERAPEUTIQUE DE FIGEAC		FIGEAC
460004583	SESSD DE L'IME DE VIRE		PUY L EVEQUE
460005457	SESSAD DE L'ITEP VIAZAC		FIGEAC
460785124	2020 Conseil Départemental 46	APEAI 46	
460006257	MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE A. CHAUSSE		FIGEAC
460786486	ESAT "L'ABEILLE"		FIGEAC
460005705	MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE A. CHAUSSE		FIGEAC
480783828	2020 / 480783836 MAS LES BANCELS	ADAPEI 48	FLORAC
480782218	2020 Conseil Départemental 48	LES RESIDENCES LOZERIENNES D'OLT	(renouvellement)
650005697	480001320 MAS DU DOMAINE DE BOOZ 480001700 SSIAD PH RESIDENCE L'AURORE	EPAS 65 (ex CEDETPH)	LA CANOURGUE MENDE
650000086	2020 / 650788250 ESAT DU PLATEAU A LANNEMEZAN 650786007 ESAT CASTELNAU RIVIERE BASSE 650789316 ESAT DE VIC EN BIGORRE 650789324 ESAT DE SEMEAC 650789332 ESAT DE SARP	CENTRE J-M LARRIEU	LANNEMEZAN CASTELNAU-RIVIERE-BASSE VIC-EN-BIGORRE SEMEAC SARP
650001159	2020 / IME CAMPAN ETS SECONDAIRE - IMP DE L'ECHÉZ "JEAN MARIE LARRIEU"		TARBES

650003288	IME CAMPAN ETS SECONDAIRE - IMP DES NESTES	LANNEMEZAN
650780208	IME CAMPAN ETS PCPAL - IME JML ou IMPRO DES ADOURS CTRE JEAN MARIE LARRIEU	CAMPAN
650003338	ITEP JMLARRIEU DES ADOURS ETS SECONDAIRE DES NESTES	LANNEMEZAN
650789696	ITEP JM LARRIEU DES ADOURS ETS PCPAL	CAMPAN
650004906	SESSAD DES NESTES (JM LARRIEU)	LANNEMEZAN
820001006	2020 Conseil Départemental 82 CENTRE BELLISSEN	
820000271	IME BELLISSEN	MONTBETON
820001238	SESSD DE L'IME BELLISEN	MONTBETON

Pour l'année 2021 :

FINESS de l'EJ Nom du gestionnaire : Date de signature prévisionnelle : Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :

			(renouvellement pour le volet compétence unique ARS)
120784632	ADAPEI 12 & 82	2021 Conseil Départemental 12	Commune
	FINESS ETS	Nom de l'ESMS à engager dans la démarche	SAINT-COME-D'OLT
	120004676	MAS DE ST COME D'OLT	SAINT-LEONS
	120780259	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE ST LEONS	BARAQUEVILLE
	120785142	MAS de BARAQUEVILLE	CLAIRVAUX-D'AVEYRON
	120782149	ESAT LES ATELIERS DU VALLON	CALMONT
	120782172	ESAT CEIGNAC	CAPDENAC-GARE
	120783998	ESAT LES TAILLADES	MARTIEL
	120785464	ESAT LES DOLMENS	SEBAZAC-CONCOURS
	120787569	ESAT SEVE	

820006609	MAS GERARD CHAMBERT MOISSAC	MOISSAC
820002418	ESAT DR HENRI FONTANIE	MONTAUBAN
820004117	ESAT JEAN CARRIO	ALBIAS
120781083	IME LES BABISSOUS	ONET LE CHATEAU
120781059	IME LES CARDABELLES	ONET LE CHATEAU
120783386	IME DU Puits DE CALES	MILLAU
120786357	IME DE L'OUEST	CRANSAC
120006150	SESSD DE L'OUEST	CRANSAC
120006184	SESSD DE L'IME DU Puits DE CALES	MILLAU
120006192	SESSD DE L'IME LES CARDABELLES	ONET LE CHATEAU
120006200	SESSD DE L'IME LES BABISSOUS	ONET LE CHATEAU
820000321	IME PIERRE SARRAUT	MONTAUBAN
820008266	SESSD DE L'IME PIERRE SARRAUT	CAUSSADE
110007705	GCSMS COOP'A'11	
110007697	SESSAD Enfants Ados	CARCASSONNE
2021 /		
110786712	ASS. LES CEDRES	
2021 /		
300000403	ARTES	BRAM
2021 /		(renouvellement)
300780616	MAS LA JASSE	CHAMBORIGAUD
300780673	IME ARTES	ST PRIVAT DES VIEUX
300788429	SESSAD ARTES	ALES
2021 /		
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	NIMES
300780020	INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON	NIMES
300002227	SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON	MONTPELLIER
340781038	ITEP NAZARETH	MONTPELLIER
340008267	SESSAD NAZARETH	
2021 /		
300000312	ASS. LANGUEDOCIENNE D'EDUCATION	SANILHAC SAGRIES
300780558	IRP LES GARRIGUES	SANILHAC SAGRIES
300002383	SESSAD DE L'IRP LES GARRIGUES	

810100479	APAJH 81	2021 Conseil Départemental 81	Renouvellement (CPOM ARS signé)
		810004069 MAS LUCIE NOUET	SAINT-SULPICE
		810001800 ESAT VALERIE BONAFE	MONTREDON-LABESSONNIE
		810005298 SSIAD PH LUCIE NOUET	SAINT-SULPICE
		810003970 IME LOSTANGES	CASTRES-NAVES
		810009407 SESSD LOSTANGES	CASTRES-NAVES
300784865	SESAME AUTISME LR	Conseil Départemental 30	
		2021 Conseil Départemental 34	
		Conseil Départemental 66	
		300784873 ESAT LA PRADELLE	SAUMANE
		340012699 SESSAD L'OMBRELLE	JUVIGNAC
		660004797 ESAT LE MONA	TORDERES
		660010075 MAS VAL VENTOSA	CORBÈRE
		340020122 ACCUEIL ADOLESCENTS L'OUSTAL DE SESAME	CAPESTANG
		340798883 ACCUEIL ADOLESCENTS LA MAISON DE MANON	JUVIGNAC
310781406	CHU TOULOUSE	2021 Conseil Départemental 31	
		310019286 IME DU CHU TOULOUSE	TOULOUSE
310000625	ASS. ENFANCE ADOLESCENCE	2021 /	
		310782032 CMPP Centre de Rééducation de l'Enfant	TOULOUSE
310001151	TOULOUSAIN INVALIDES	2021 /	
		310784913 ESAT DES INVALIDES CIVILS	TOULOUSE
310789995	CRIC	2021 /	
		310793526 CENTRE DE PREORIENTATION CRIC TOULOUSE	TOULOUSE
310785068	ASS REINTEGRATION SOCIALE - CENTRE APRES	2021 Conseil Départemental 31	
		310780507 CENTRE DES INVALIDES CIVILS TOULOUSE	TOULOUSE

340000462	LA CARDABELLE	310785068	ESAT DU RAZES	NAILLOUX
		2021 /		
340780980	IEM LA CARDABELLE	340780980	IEM LA CARDABELLE	
340798396	SESSAD LA CARDABELLE	340798396	SESSAD LA CARDABELLE	
		2021 /		
340012749	PARENTS THESE	340012798	SESSAD PARENTS THESE	JACOU
		2021 /		
340789551	ASS. CENTRE HERAULT	340782341	ESAT CATAR	PEZENAS
340001023	ARIEDA	340784479	SESSAD ARIEDA	MONTPELLIER
340789965	SARL SAINT VITAL	340789973	MAS SAINT VITAL	COMBES
340010909	ETAP	340018506	SEAT LES ATELIERS DE BENTENAC	MAUGUJO
340789494	COMPAGNONS DE MAGUELONE	340782358	ESAT LES COMPAGNONS DE MAGUELONE	PALAVAS LES FLOTS
340016799	APEI DU GRAND MONTPELLIER	2021	Conseil Départemental 34	(renouvellement)
		340009935	ESAT LES HAUTES GARRIGUES	ST MARTIN DE LONDRES
		340782309	ESAT L'ENVOL CASTELNAU LE LEZ	CASTELNAU-LE-LEZ
		340784966	ESAT LA CROIX VERTE	MONTPELLIER
		340014901	IME LES PESCALUNES	LUNEL
		340781012	IME DU CHATEAU D'O	MONTPELLIER
		340781020	IME LES MURIERS	MONTPELLIER
		340014927	SESSAD DE L'IME LES PESCALUNES	LUNEL
		340798354	SESSAD LA DOMITIENNE	MONTPELLIER
340013028	UMP - UNION MUTUALISTE PROPARA	2021 /		
		340015148	MAS PROPARA	MONTPELLIER

460785157	ASS MUTUALISTE AGRICOLE ROCAMADOUR	2021 Conseil Départemental 46	ROCAMADOUR
480782101	ALLFS	460780505 ESAT LE PECH DE GOURBIERE 2021 / 480780493 ESAT CIVERGOLS 480780337 MAS CIVERGOLS 480780048 CEM DE MONTRODAT	ST CHELY D APCHER ST CHELY D APCHER MONTRODAT
650000219	AMEFFPA	2021 / 650780596 IME CHATEAU D'URAC 650789530 ITEP CHATEAU D'URAC 650004914 SESSAD DE I'ITEP CHATEAU D'URAC	BORDERES-SUR-L'ECHÉZ BORDERES-SUR-L'ECHÉZ BORDERES-SUR-L'ECHÉZ
650786122	SAINT-RAPHAEL	2021 / 650785942 ESAT DE MADIRAN	MADIRAN
650780174	HOPITAUX DE LANNEMEZZAN	2021 Conseil Départemental 65 650004443 MAS "LA CLAIRIERE"	LANNEMEZZAN

Fin de tableau

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-11-005

03-ARS - arrêté portant fixation liste contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2021 + annexe

03-ARS - arrêté portant fixation liste contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2021 + annexe liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et par M. le Président du Conseil Départemental du Gers -



DÉPARTEMENT
DU GERS



ARRETE

portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sur la période 2017-2021

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil Départemental du Gers,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 313-12-2 ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie, Madame Monique CAVALIER ;

VU l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Considérant que la programmation des CPOM concernant les ESMS à compétence unique ARS pour personnes en situation de handicap fait l'objet d'un arrêté spécifique ;

ARRETEMENT

Article 1 : Conformément à l'article 75 III de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015, pour l'application du premier alinéa de l'article L. 313-12-2 du Code de l'action sociale et des familles, dans sa rédaction résultant du 1° du I de l'article précité, la liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est établie en annexe du présent arrêté.

La liste figurant en annexe du présent arrêté fixe également la date prévisionnelle de signature du contrat avec le gestionnaire et, le cas échéant les autres autorités de tutelle (ARS – ESMS à compétence unique ou autre Conseil Départemental) potentiellement concernées par la négociation du contrat.

Article 2 : La liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens établie en annexe du présent arrêté est révisable chaque année.

Article 3 : Toute personne intéressée est invitée à présenter ses observations sur la présente liste par courrier adressé à la Directrice Générale de l'ARS et au Président du Conseil Départemental du Gers ou par mail aux adresses indiquées dans l'annexe du présent arrêté.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34087 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.ars.occitanie.sante.fr

Conseil Départemental du Gers
Direction Générale Adjointe Solidarité
81 Route de Pessan – BP 20569
32022 AUCH Cedex 9 – Tél. 05.62.67.40
www.gers.fr

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès des autorités signataires du présent arrêté, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant sa publication.

Article 5 : La directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie et le Président du Conseil Départemental du Gers sont chargés de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Département du Gers.

Fait, le 11 Mai 2017

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale,
l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie
et par délégation,
Monique CAVALIER Directrice Générale Adjointe

Dr Jean-Jacques BOULEGASSE

Le Président du Conseil Départemental

Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint Solidarité,

Yannick BOMPART

Annexe de l'Arrêté ARS - CD du Gers portant fixation de la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2016-2021

La liste des gestionnaires et des ESMS est donnée à titre informatif. Cette liste est mise à jour chaque année et présente des informations ayant pour date d'actualisation la date de l'arrêté dont elle est l'annexe.

Toute remarque sur cette liste peut être adressée à l'adresse suivante: ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr

Pour chacun des gestionnaires il est mentionné la ou les autres autorités de tutelles susceptibles d'être engagées dans la négociation et la signature du CPOM.

L'article L313-12-2 du CASF prévoit en effet que les ESMS à compétence exclusive ARS mais aussi les ESMS à compétence conjointe ARS-Conseil Départemental sont soumis à signature d'un CPOM. Cette précision a pour objet de permettre d'envisager la signature de CPOM multipartites entre l'ARS et un ou plusieurs Conseil(s) Départemental(aux) afin d'intégrer dans la même temporalité l'ensemble des ESMS d'un même gestionnaire dans le périmètre du CPOM.

En italique figurent les ESMS pour lequel l'intégration au CPOM est facultative car ne relevant pas de l'obligation prévue par l'article L313-12-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour connaître le département d'implantation de l'ESMS il convient de se référer au premier (pour l'Ariège) ou aux deux premiers chiffres de son numéro FINSS.

Pour l'année 2017 :

ARRETE ARS EN DATE DU 21 JUIN 2017

FINSS de l'EU	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle :	Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
310024419	AGAPEI		ARS
			2017 Conseil Départemental 31 (2018)
	FINSS ETS		Nom de l'ESMS à engager dans la démarche
	320784671	FDTAH	ESPAGNET LADEVEZE
			Commune LADEVEZE-VILLE

Pour l'année 2018 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle :	Autre(s) autorité(s) engagée(s) dans le CPOM :	Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
920026093	L'ESSOR	2018 ARS	FINESS ETS 320784754 FAM L'OUSTALOU 320002058 SAMSAH L'ESSOR MAUVEZIN 2018 ARS 320002769 CAMSP du Gers	Commune MONGUILHEM AUCH AUCH

Pour l'année 2020 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle :	Autre(s) autorité(s) engagée(s) dans le CPOM :	Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
320003114	AGHITC	2020 /	FINESS ETS 320003122 CILT ST BLANCARD 2020 / 320003262 FAM CASTEL ST LOUIS	Commune SAINT-BLANCARD ORDAN-LARROQUE

Pour l'année 2021 :

FINESS de l'EJ	Nom du gestionnaire :	Date de signature prévisionnelle :	Autre(s) autorité(s) engagée(s) dans le CPOM :	Autre(s) autorité(s) de tutelle susceptible(s) d'être engagée(s) dans le CPOM :
----------------	-----------------------	------------------------------------	--	---

320783202	CCAS MONFERRAN SAVES	2021 /	FINESSE ETS	Norm de l'ESMS à engager dans la démarche	Commune
			320785595	FOYER MEDICALISE LES THUYAS	MONFERRAN-SAVES
320780281	CENTRE CANTOLOUP LAVALLEE	2021 /	320003270	FOYER ACCUEIL MEDICALISE LA TUCOLE	SAINT-CLAR

Fin de tableau

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-06-002

04-ARS - décision fixant complément au Calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux 2017

*04-décision fixant complément au Calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour l'année 2017 + annexe.
- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

DECISION

Complément au calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour l'année 2017

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;
- Vu la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi N° 2011-940 du 10 août 2011 ;
- Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 fixant la date de création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;
- Vu le décret 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées à compter du 1er janvier 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Languedoc-Roussillon;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 27 novembre 2015 réactualisant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2015-2019 de la région Languedoc-Roussillon ;
- Vu la décision du 19 septembre 2012 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de la région Midi-Pyrénées ;
- Vu la circulaire N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu la décision ARS Occitanie du 27 juin 2017 fixant pour 2017 le calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Sur proposition de la directrice de la santé publique

DECIDE :

Article 1 : En application de l'article R 313-4 du code de l'action sociale et des familles, le calendrier prévisionnel 2017 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé est fixé en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Ce calendrier a un caractère indicatif. Il pourra être consulté sur le site internet de l'agence <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région, les personnes morales gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, ainsi que les unions ou fédérations qui les représentent, peuvent faire auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé des observations sur les projets du présent calendrier qui ne figuraient pas dans les précédents calendriers.

Article 4 : La directrice de la santé publique est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le - 6 JUIL. 2017

M La Directrice générale


Monique CAVALIER

Création de Lit Halte Soins Santé (LHSS°)	
Territoire d'implantation	Aude, Carcassonne
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	7 places
Budget alloué	289 532 € en année pleine

Création de Lit Halte Soins Santé (LHSS°)	
Territoire d'implantation	Gard, Nîmes
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	3 places
Budget alloué	124 085 € en année pleine

Création de Lit Halte Soins Santé (LHSS°)	
Territoire d'implantation	Haute-Garonne, Toulouse
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	4 places
Budget alloué	165 447 € en année pleine

Création de Lit Halte Soins Santé (LHSS°)	
Territoire d'implantation	Hautes-Pyrénées
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	4 places
Budget alloué	165 447 € en année pleine

Création de Lit d'Accueil Médicalisé (LAM)	
Territoire d'implantation	Haute-Garonne, Toulouse
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	18 places
Budget alloué	1 319 913 € en année pleine

Création de Appartement de Coordination Thérapeutique « Handicap Psychique »	
Territoire d'implantation	Occitanie
Mise en œuvre	2017/2018
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 3ème trimestre 2017 Période de dépôt : octobre/novembre 2017
Capacité à créer	10 places
Budget alloué	322 311 € en année pleine

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-10-008

05-SGAR - arrêté fixant limites de gestion de l'anguille du bassin Adour et cours d'eau côtiers

*05- arrêté fixant les limites de l'unité de gestion de l'anguille du bassin Adour et cours d'eau
côtiers.*

*- signé par M. le préfet de la région Occitanie -
- signé par M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine -*

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES

ARRETE FIXANT LES LIMITES
DE L'UNITE DE GESTION DE L'ANGUILLE
DU BASSIN ADOUR ET COURS D'EAU COTIERS

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
et LE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

VU le règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes, et notamment son article 2 ;

VU la décision de la Commission européenne du 15 février 2010 portant approbation du plan français de gestion de l'anguille présenté à la Commission conformément au règlement (CE) n°1100/2007 du Conseil instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 436-65-1 et R. 436-65-2 ;

VU le code de rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R. 922-46 et R. 922-47 ;

VU le volet local de l'unité de gestion de l'anguille du bassin Adour et cours d'eau côtiers du plan de gestion national de l'anguille ;

VU l'avis du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon exprimé le 13 janvier 2017 ;

VU l'avis du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour exprimé le 24 juin 2016 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTENT

ARTICLE PREMIER - L'unité de gestion anguille du bassin Adour et cours d'eau côtiers est délimitée à l'aval par :

- limite nord : le parallèle passant par la pointe d'Arcachon ;
- limite sud : la limite à partir de laquelle est applicable la convention du 14 juillet 1959 entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuié ;
- limite ouest de la baie de Saint-Jean-de-Luz : la ligne passant par la pointe de Sainte-Barbe et le fort de Socoa, la baie de Saint-Jean-de-Luz étant donc incluse dans les limites de l'unité de gestion de l'anguille ;
- pour les cours d'eau côtiers, la limite transversale de la mer lorsqu'elle existe, ou à défaut le méridien passant par la laisse de basse mer à l'instant considéré ;
- partout ailleurs les limites côtières correspondent à la laisse de basse mer à l'instant considéré.

ARTICLE 2 - La limite amont de l'unité de gestion de l'anguille du bassin Adour cours d'eau côtiers est définie de la manière suivante :

- intégralité des courants landais : Courants de Mimizan-Sainte-Eulalie, Courant de Contis, Courant d'Huchet, Ruisseau du Bourret, Canal d'Hossegor, Courant de Vieux Boucau ;
- intégralité du bassin versant de la Nivelle ;

- intégralité des cours d'eau côtiers des Pyrénées Atlantiques : Ouhabia, Baldareta, Ichaka Handia, Etxail, Ruisseau des Viviers Basques, Mentaberri.
- sur les axes Adour et Gaves et leurs affluents : la limite amont correspond à l'altitude de 1000m.


ARTICLE 3 - En dehors des limites de l'unité de gestion de l'anguille telle que définie ci-avant, la pêche de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est interdite.

ARTICLE 4 - Les préfets des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les secrétaires généraux pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le directeur interrégional de la mer sud-atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Fait à Bordeaux, le

10 JUL. 2017

Le Préfet de la région
Nouvelle-Aquitaine



Pierre DARTOUT

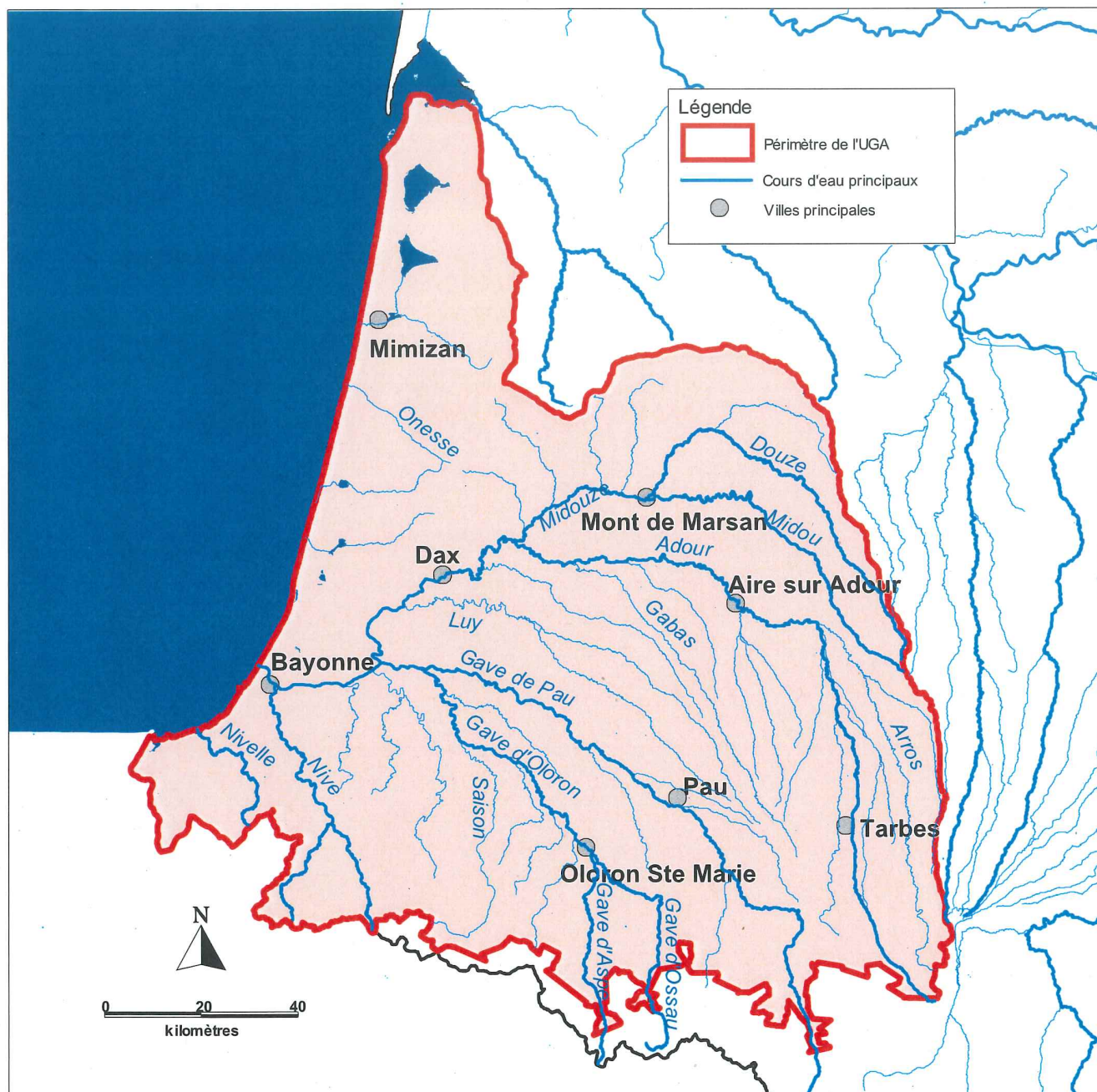
Le Préfet de la région
Occitanie



Pascal MAILHOS

ARRETE FIXANT LES LIMITES
DE L'UNITE DE GESTION DE L'ANGUILLE
DU BASSIN ADOUR-COURS D'EAU COTIERS

Carte annexe élaborée à titre d'illustration et ne présentant aucune valeur juridique



Sources : BD CARTHAGE, BD CARTO
Réalisation : DREAL Nouvelle-Aquitaine - SPN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-17-001

06-ARS - arrêté fixant recettes MIGAC (hors FIR) 2017
association ECHOSANTE

*06-arrêté fixant les recettes d'assurance maladie MIGAC (hors FIR) pour 2017 à l'association
ECHOSANTE
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

ARRETE ARS OCCITANIE /2017 - 2085

Fixant les recettes d'assurance maladie MIGAC (hors FIR) pour 2017 à l'association ECHOSANTE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017,

Vu le décret N°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,

Vu le décret N°2017-500 du 6 avril 2017 relatif à la réforme du financement des établissements de soins de suite et de réadaptation,

Vu l'arrêté du 21 mars 2013 pris en application de l'article D 162-8 du code de la sécurité sociale, en remplacement de l'arrêté du 13 mars 2009,

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L.174-1-1 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 portant détermination pour 2017 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-13 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 13 mars 2017 portant modification de la liste des établissements éligibles au financement des activités de soins répondant à des critères d'isolement géographique,

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale,

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées,

Vu la décision du 13 janvier 2017 portant nomination de Madame Olivia Lévrier, en qualité de Directrice de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

Vu la décision du 13 janvier 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à Madame la Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre l'Agence Régionale de Santé et AAIR à Toulouse pour l'AAIR UDM à Pamiers,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

Considérant que l'association ECHOSANTE à Saint Lizier a cessé son activité à compter du 2 novembre 2016,

ARRETE

EJ FINESS : 090002429

EG FINESS : 090002478

Article 1 :

Dans le cadre de la campagne tarifaire 2017, la dotation annuelle de financement au titre des Aides à la Contractualisation (AC) est attribuée à l'association ECHOSANTE à Saint Lizier dans les conditions définies à l'article suivant :

Article 2 :

Le montant de la dotation annuelle de financement est fixé à :

- **0 €** au titre des Aides à la Contractualisation.

Article 3 :

Les conditions d'exécution et les objectifs des dotations visées ci-dessus sont définis dans le cadre du contrat pluriannuel conclu entre l'association ECHOSANTE et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Le versement des dotations visées à l'article 1 est effectué par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du lieu d'implantation de l'établissement.

Article 4 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R 351-15 du code de l'Action sociale et des Familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 5 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région et notifié pour mise en œuvre, aux caisses prestataires.

Montpellier, le 17 juillet 2017

LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation,
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Monique CAVALIER
Site Montpellier

Olivia LEVRIER

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 129-1 du Code de Commerce et de l'article 129-2 du Code de Commerce.